



Paris, le 12 octobre 2011

## LA PAC, un outil de développement de la bio en France ?

---

**Dominique Marion, Président de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France (FNAB), réagit aux propositions de la Commission européenne pour la future PAC : « le retour du soutien à la conversion bio dans le pilier développement rural est une grande victoire en France ». Cependant « ces dispositions devront s'accompagner de politiques nationales ambitieuses et cohérentes en faveur de la bio. »**

Les soutiens (pour la conversion et le maintien) à l'agriculture biologique sont passés en France en trois ans d'un pilier de la PAC à un autre ; cette instabilité dans le dispositif d'aide à la bio a entraîné de nombreuses difficultés, voire un ralentissement des conversions. Le retour de la mesure « conversion à la bio » dans le pilier développement rural apporte la cohérence de projet qu'il manquait aux récents choix opérés par le Gouvernement dans le domaine de la transition vers l'agriculture biologique. La FNAB attend une certaine pérennité après 2013.

De plus, ces aides sont désormais consacrées dans un article spécifique du pilier développement rural. La distinction des mesures bio des autres paiements environnementaux était préconisée par la Cour des Comptes européenne, afin de voir appliquer l'agriculture biologique sur tout le territoire, sans zonage particulier. Cette démarche témoigne d'une volonté de ne pas cantonner la bio à un territoire ou à un marché, mais bien de la développer largement et d'y consacrer des moyens dédiés.

Par ailleurs, les agriculteurs biologiques bénéficient, dans le texte proposé par la Commission européenne, d'un accès direct à la composante verte.

La FNAB approuve cet aménagement mais déplore que la mesure de « verdissement » ne constitue pas un moyen efficace pour encourager les producteurs à entrer dans des démarches environnementales plus exigeantes.

« De plus,- ajoute Laurent Moinet, responsable PAC à la FNAB - le préalable reste avant tout l'harmonisation des Droits à Paiement Unique à l'échelle nationale. 2019 doit être la dernière limite ! Le système inégalitaire des références historiques a constitué une rente pour les exploitations productivistes, et pénalisé du coup les fermes extensives, et les producteurs bio. Si ni le verdissement, ni l'harmonisation des DPU ne sont au rendez vous, nous n'aurons rien gagné... »

---

### *Contact presse*

Dominique Marion, Président Tél. : 06 76 87 14 00 Email : mariondominique@yahoo.fr  
Julien Adda, Délégué général Tél. : 01 43 38 39 48 Email : jadda@fnab.org